

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 27 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/III-02

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLEGES

Compétence transférée depuis 1986 aux Départements, la création d'installations nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive, a donné lieu à plus de **25,34 millions d'euros d'investissement** par le Conseil Général.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

1- Constructions, extensions, réhabilitations

Les installations suivantes ont été réalisées et mises en service :

COMMUNES	EQUIPEMENTS REALISES
Beaumont-de-Lomagne	vestiaires-douches
Castelsarrasin – Flamens	salle 44 m x 24 m
Caussade	salle 30 m x 20 m
Grisolles	réhabilitation salle 40 m x 20 m vestiaires-sanitaires

COMMUNES	EQUIPEMENTS REALISES
Labastide-Saint-Pierre	salle 44 m x 24 m salle 30 m x 20 m
Lafrançaise	salle 44 m x 24 m salle 30 m x 20 m
Lauzerte	salle 30 m x 20 m réhabilitation salle 44 m x 24 m
Montauban - Ingres - Jean-Jaurès	salle 30 m x 20 m salle 30 m x 20 m
Nègrepelisse	salle 44 m x 24 m salle 30 m x 20 m vestiaires-douches pour terrain extérieur
Saint-Antonin-Noble-Val	salle 44 m x 24 m
Valence d'Agen	salle 44 m x 24 m

D'autre part, des **opérations spécifiques** ont été effectuées en complément de ce programme, auquel le Département a participé :

COMMUNES	OPERATIONS
Castelsarrasin	- Réalisation de vestiaires-sanitaires et extension de la salle de gymnastique au gymnase des Fontaines
Moissac	- Réhabilitation du gymnase de l'Uvarium - Aménagement des aires de sport extérieures de la cité scolaire François Mitterrand
Montauban	- Extension du gymnase de la Vaillante Olympique Montalbanaise (V.O.M.) - Réhabilitation du gymnase du Manège au collège Ingres - Création de la Plaine de jeux de Pouty - Construction de la salle multisports au stade de la Fobio à Montauban - Réhabilitation gymnase O. de Gougès

Aujourd'hui, nous constatons que **la quasi-totalité** du programme arrêté par l'Assemblée Départementale **a été menée à bien**, en précisant que **les conventions réglant les modalités de gestion et d'utilisation** des équipements **ont été signées**.

Celles-ci, conclues avec les communes et les principaux de collèges, fixent, en particulier, les charges spécifiques de chacune des collectivités concernées :

- entretien et fonctionnement **à la charge de la commune**,
- complément et renouvellement du gros matériel sportif **à la charge du Département**,
- dépenses d'investissement (grosses réparations, interventions urgentes) **réparties à parité entre les deux collectivités**, pour les installations sportives couvertes.

2- Installations sportives extérieures

Si les installations sportives couvertes sont indifféremment utilisées par les collégiens et les associations sportives locales, les plateaux sportifs et les aires d'athlétisme des collèges sont utilisés par les seuls collégiens. Ainsi, s'il est apparu légitime d'assurer un cofinancement entre le département et la commune siège pour les gymnases, il a semblé tout aussi légitime que le Conseil Général, qui a la charge des collèges, assure 100 % du financement des installations sportives extérieures.

C'est dans ce cadre, que les plateaux sportifs et pistes des collèges, qui apparaissaient en mauvais état, ont été réhabilités depuis 2006 et que nous avons décidé, pour l'ouverture des collèges Vercingétorix à Montech et Azaña à Montauban, de réaliser les plateaux et pistes indispensables.

Ces opérations représentent une **dépense globale de près de 700 000 €**.

COMMUNES	EQUIPEMENTS REALISES
Beaumont de Lomagne	Réfection du plateau d'éducation physique et sportive et de la piste
Castelsarrasin - Flamens	Réfection du plateau d'éducation physique sportive et de la piste d'athlétisme
Grisolles	Réfection de la piste d'athlétisme et du plateau d'éducation physique et sportive
Lafrançaise	Réfection de la piste d'athlétisme
Montauban - Ingres - Olympe de Gouges - Azaña	Réfection de la piste d'athlétisme Réfection et protection des aires de sauts Création d'un plateau d'éducation physique et d'une piste d'athlétisme
Montech	Création d'un plateau d'éducation physique et d'une piste d'athlétisme
Saint-Antonin-Noble-Val	Réhabilitation d'un plateau d'éducation physique et de la piste d'athlétisme
Valence d'Agen	Rénovation de la piste d'athlétisme et des aires de lancers

3- Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases (PPIG)

Les opérations relatives au Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases 2008-2013 sont en voie d'achèvement et représentent un investissement de **1,54 millions d'euros**.

Sur **19 opérations** programmées entre 2008 et 2013 :

- 13 sont réalisées,
- 2 sont en cours,
- 4 restent à réaliser.

4- Constructions de gymnases

Lors de la décision modificative n° 1 de 2011, nous avons approuvé **un plan pluriannuel** pour la construction d'installations sportives couvertes dans les collèges du Département qui à ce jour s'élève à **7 290 000 €**.

Je vous invite maintenant à examiner les propositions budgétaires pour 2014.

I - FONCTIONNEMENT

1. Energie et électricité

(article 60612 - sous-fonction 221).....**10 000 €**

2. Autres prestations de service

(article 611 - sous-fonction 221).....**3 000 €**

Le Code du Sport, dans ses articles R 223-19 à R 223-26, exige que les propriétaires d'installations sportives procèdent à des vérifications périodiques de solidité et de stabilité des équipements sportifs, tels que les buts de basket-ball, de handball ou de football, suivant des conditions très précises. Pour ces vérifications, il est indispensable de faire appel à des sociétés spécialisées et agréées.

Pour 2014, il convient de prévoir un crédit de paiement de **3 000 €**.

3. Locations mobilières

(article 61353 - sous-fonction 221).....**15 000 €**

4. Entretien et réparation gymnases

(article 615221 - sous-fonction 221).....**5 000 €**

5. Rémunérations intermédiaires et honoraires divers

(article 6228 - sous-fonction 221).....**4 000 €**

6. Prestation de surveillance

(article 6282 - sous-fonction 221).....600 €

II - INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissements comprennent :

1. Le programme de travaux annuels,
2. Les programmes de travaux pluriannuels sur les gymnases dont le PPIG,
3. Le programme d'équipement qu'il s'agisse du 1er équipement ou d'un renouvellement.

1. Travaux annuels de grosses réparations et interventions urgentes

(article 231314 - sous-fonction 221)

Conformément à notre délibération du budget primitif 2007, les communes concernées sont assujetties à participation financière à hauteur de 50 % du montant hors taxes de l'opération, pour les seules installations sportives couvertes.

Pour l'ensemble des interventions auxquelles nous aurons à faire face dans le cadre de ces travaux d'investissement, tant en matière de réparations, que de sécurité, je vous propose le programme de travaux détaillé en Annexe 1 et de prévoir, sur l'article 231314, sous-fonction 221, les crédits suivants pour 2014 :

Autorisation de programme 2014155 000 €

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement

- BP 2014 : 105 000 €

- BP 2015 : 50 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2014190 000 €

- au titre de l'AP 2013 : 85 000 €

- au titre de l'AP 2014 : 105 000 €

2 - Travaux pluriannuels

a- Construction de gymnases

(article 23812 - sous-fonction 221)

Lors de la décision modificative n° 1 de 2011, nous avons approuvé **un plan pluriannuel** pour la construction d'installations sportives couvertes dans les collèges du Département.

Les modalités de financement fixent un engagement financier des communes concernées, suivant les critères de la politique départementale en la matière :

- d'une part, 50 % du coût de base de l'opération HT et,
- d'autre part, 100 % des travaux supplémentaires HT, demandés par la commune en complément du programme de base.

Vous trouverez ci-après un détail sur les opérations suivantes :

Aménagement d'une salle de gymnastique au collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à **190 000 € TTC**. Les entreprises ont été désignées et les travaux devraient démarrer courant 4ème trimestre 2014.

Au titre de 2014, je vous demande de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **70 000 €** sur l'autorisation de programme 2013.

Construction d'une salle de gymnastique 30m x 20m au collège Jean Lacaze à Grisolles

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à **1 200 000 € TTC**. Suite à un appel d'offres, la SEMATEG a été retenue pour la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'architecte Pégot-Ogier vient de nous remettre l'avant-projet sommaire. Je vous rappelle que la commune de Grisolles est appelée à participer financièrement à hauteur de 50 % du montant HT.

Construction d'une salle de sports collectifs 48m x 26m au collège Manuel Azaña à Montauban

Je vous rappelle qu'à l'occasion du budget primitif de 2013, nous avons retenu le programme concernant cette construction. Suite à un appel d'offres, la SEMATEG a été désignée comme mandataire. La procédure d'appel d'offres pour le choix de l'architecte est en cours.

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à **2 400 000 € TTC**.

Je vous rappelle que contrairement à toutes les autres communes, sur cette opération, la Mairie de Montauban a refusé de participer financièrement.

Au titre de 2014, je vous demande de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **600 000 €** sur l'autorisation de programme 2013.

Construction d'une salle de sports collectifs 48m x 26m au collège Vercingétorix à Montech

Suite à un appel d'offres, la SEMATEG a été retenue pour la maîtrise d'ouvrage déléguée. Le cabinet d'architecte Bourdoncle a été désigné et a remis l'avant-projet détaillé, dont le montant ressort à **3 500 000 € TTC**. Les travaux viennent de commencer.

Comme je l'indiquais précédemment et conformément à notre politique de plein emploi de ces installations sportives, la commune de Montech est appelée à participer financièrement à hauteur de 50 % sur les travaux de base et 100 % pour les travaux supplémentaires (demande communale), participation appelée sur le montant HT des travaux.

Au titre de 2014, je vous demande de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **400 000 €** sur l'autorisation de programme 2012.

b- Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases (PPIG) *(article 231314 – sous-fonction 221)*

Pour 2014, je vous propose de poursuivre les opérations telles qu'elles ont été votées au titre de ce programme dont vous trouverez l'état d'avancement en Annexe 2.

A cet effet, il convient dans le cadre de notre programme prévisionnel d'investissement de prévoir la ratification d'un crédit de paiement global **240 000 €** de correspondant aux opérations suivantes :

- Collège Pierre Darasse à Caussade	20 000 €
- Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin.....	40 000 €
- Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide St. Pierre	130 000 €
- Collège Pierre Bayrou à St. Antonin-Noble-Val	50 000 €

3 - Équipement, complément et renouvellement du gros matériel d'éducation physique et sportive *(article 21571 - sous-fonction 221)*

En complément des travaux, le complément et le renouvellement des équipements indispensables à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, sont **pris en charge à 100 % par le Conseil Général**.

Pour ce faire, vous trouverez en Annexe 3 la programmation des équipements sportifs pour 2014. Je vous propose donc la répartition suivante :

Autorisation de programme 2014	105 000 €
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement	
- BP 2014 : 65 000 €	
- BP 2015 : 40 000 €	
Crédits de paiement inscrits au BP 2014	65 000 €

En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de la politique départementale en matière d'installations sportives dans les collèges au titre de l'exercice 2014.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan des travaux relatifs aux installations sportives dans les collèges, réalisés au 31 décembre 2013 ;
- Approuve les orientations et les propositions budgétaires suivantes pour 2014 :

I - FONCTIONNEMENT

(cf crédits à ratifier)

II - INVESTISSEMENT

1. Travaux annuels de grosses réparations et interventions urgentes

(article 231314 – sous-fonction 221)

- Adopte une autorisation de programme de 155 000 € tel que détaillé en annexe 1 ;

2 – Travaux pluriannuels

a - Construction de gymnases (article 23812 – sous-fonction 221)

(cf crédits à ratifier)

- . Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne
 - aménagement d'une salle de gymnastique : début des travaux courant 4ème trimestre 2014
- . Collège Jean Lacaze à Grisolles
 - construction d'une salle de gymnastique : APS remis

- . Collège Manuel Azaña à Montauban
 - construction d'une salle de sports collectifs : la procédure d'appel d'offres pour le choix de l'architecte est en cours
- . Collège Vercingétorix à Montech
 - construction d'une salle de sports collectifs : les travaux ont démarré

b - Programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases (PPIG)

- Décide la poursuite des opérations détaillées en annexe 2.
- Approuve à cet effet une autorisation de programme 2014 globale de 240 000 €, dont :

. Collège Pierre Darasse à Caussade.....	20 000 €
. Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin.....	40 000 €
. Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre.....	130 000 €
. Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val.....	50 000 €

3 - Équipement, complément et renouvellement du gros matériel d'éducation physique et sportive
(article 21571 - sous-fonction 221)

- Approuve la programmation des équipements sportifs pour 2014 tels que détaillés en annexe 3 ;
- Approuve à cet effet une autorisation de programme 2014 de 105 000 € ;
- Ratifie les crédits de paiement suivants :

A – FONCTIONNEMENT

Article 60612 - Sous-Fonction 221	10 000 €
Énergie et électricité	
Article 611 - Sous-Fonction 221	3 000 €
Autres prestations de service	
Article 61353 - Sous-Fonction 221	15 000 €
Locations mobilières	
Article 615221 - Sous-Fonction 221	5 000 €
Entretien et réparations gymnases	

Article 6228 - Sous-Fonction 221.....4 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires divers

Article 6282 - Sous-Fonction 221.....600 €
Prestation de surveillance

B- INVESTISSEMENT

Article 21571 - Sous-Fonction 221.....65 000 €
1er équipement, complément et renouvellement du gros matériel d'EPS
avec une autorisation de programme 2014 de 105 000 €

Article 231314 - Sous-Fonction 221.....430 000 €
Travaux annuels et pluriannuels dans les gymnases
avec une autorisation de programme 2014 de 155 000 €

Article 23812 - Sous-Fonction 221.....1 070 000 €
Construction de gymnases

Adopté à l'unanimité.

Le Président,